



Formation Référent Santé & Sécurité

Objectifs opérationnels :

- Apporter des repères sur les missions du référent
- Développer des aptitudes à analyser les risques professionnels
- Maîtriser les outils d'analyse de la santé au travail, que ce soient les accidents du travail ou les maladies professionnelles
- Devenir acteur de la prévention et de l'amélioration des conditions de travail.

Public concerné /Prérequis particulier :

Tout salarié désigné Référent par l'employeur et amené à participer à la politique sécurité de l'entreprise

Durée : 21 heures soit 3 jours

Effectif : 1 à 10 personnes maxi

Maintien des connaissances :

Pas de recyclage

Méthodes pédagogiques / Moyens pédagogiques :

- Interactions permanentes entre les participants et le formateur
- Films / PowerPoint/ photos
- Quizz
- Brainstorming
- Mise en situation pratique
- Co-construction d'outils, de processus

Validation :

Attestation de formation

Evaluation :

Évaluation tout le long de la formation
 QCM validant la formation

Modalités et délais d'accès et contact :

Pour bénéficier de cette formation, vous devez vous inscrire auprès de Carole LAIR :
c.lair@pfc-formation.fr : Tél. 06 15 12 56 23

Tarif intra : sur devis nous consulter

Délai d'accès 15 jours à partir de la date de prise de contact

Référent administratif :

Mme Carole LAIR [Tel : 06.49.67.45.02](tel:06.49.67.45.02)

Référent pédagogique :

M. Guillaume PENNEQUIN [Tel 06.12.21.21.36](tel:06.12.21.21.36)

Référent handicap :

M. Guillaume PENNEQUIN [Tel 06.12.21.21.36](tel:06.12.21.21.36)

PROGRAMME

Connaître les enjeux de SST et les notions clés

- Les enjeux pour les employeurs et les personnels (humains, financiers, performance)
- Le coût des AT et maladies professionnelles pour votre structure
- Les notions clés liées à la santé et à la sécurité (maladie professionnelle, accident de trajet, taux de gravité, danger grave et imminent...)
- Le cadre légal, notamment les changements apportés par la loi du 02 Août 2021, et les responsabilités

- Focus sur les obligations : registres et documents obligatoires, équipements de protection individuelle, affichage obligatoire, conformité des lieux et équipements, contrôles périodiques obligatoires.

Comprendre son rôle et son positionnement

- Le rôle et les missions du référent santé et sécurité au travail
- Les acteurs internes compétents en termes de santé et sécurité au travail
- Les appuis techniques et financiers externes
- Impliquer et responsabiliser l'encadrement et les collaborateurs

Appréhender les familles de risques pour la santé et la sécurité

- Connaître l'ensemble des risques professionnels
- Focus sur les risques psychosociaux
- Les facteurs de pénibilité

- Identifier les risques présents au sein de sa structure

Structurer et déployer une démarche de prévention

- Les 9 principes généraux de la prévention
- Outils et méthode pour identifier et évaluer les risques professionnels (physiques et RPS) pour le DUERP
- Définir le PAPRI Pact (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) : niveau primaire, secondaire et tertiaire

- Outils et méthode pour construire un plan d'action interne et un plan de prévention pour les entreprises externes intervenant sur site

Analyser et prévenir les accidents de travail et maladies professionnelles

- Les enjeux de l'analyse des accidents et des incidents, la pyramide de Bird
- Analyse des accidents ou d'une maladie professionnelle : la méthode de l'arbre des causes, la méthode 5M et le 5P

Animer la démarche de prévention

- Mise en oeuvre et respect du cadre en matière de santé et sécurité
- L'accueil des nouveaux arrivants et les formations sécurité obligatoires
- Les indicateurs (taux de fréquence, taux de gravité) et les tableaux de bord
- Sensibiliser et mettre en place des actions de communication interne
- Feuille de route à long-terme (les actions à mettre en oeuvre dans son établissement)

Créer sa boîte à outils et s'entraîner à la mise en oeuvre

- Enquête sur un accident du travail grave
- Mise à jour du DUERP
- Utiliser les grilles d'évaluation et des risques pro et des RPS
- Identifier et définir des outils pour mobiliser les équipes

Accessibilité : Nous étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation. Dans le cas contraire, nous prévoyons une orientation vers des organismes appropriés. Il appartient aux clients en INTRA, de s'assurer que les locaux de formation soient accessibles aux personnes en situation de handicap.